

Cumuler le RSA avec un emploi saisonnier dans le Tarn : un dispositif solidaire renforcé face aux vendanges fragilisées

Cumuler le RSA avec un emploi saisonnier dans le Tarn :

un dispositif solidaire renforcé face aux vendanges fragilisées

Le Conseil départemental du Tarn rappelle qu'il est possible pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) de cumuler leurs allocations avec les revenus d'un emploi saisonnier. Une mesure essentielle alors que la campagne des vendanges est cette année marquée par les lourds dégâts causés par les orages dans le Gaillacois.

« Les récents orages ont fragilisé la campagne de vendanges dans de nombreuses exploitations tarnaises. Nous devons être réactifs. Ce dispositif de cumul RSA et emploi saisonnier offre une solution immédiate : il permet à nos concitoyens de retrouver une activité, d'améliorer leurs revenus et de soutenir nos viticulteurs dans un moment critique. C'est une action concrète, solidaire et gagnant-gagnant pour notre territoire. »

Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn

Des vendanges sous tension après les intempéries

Le 13 août dernier, un épisode orageux accompagné de grêle a lourdement affecté les vignobles du Gaillacois, compromettant une partie des récoltes. Pour accompagner les exploitants touchés, un arrêté préfectoral a autorisé l'achat de vendanges ou de jus, dans la limite de 80 % de la production moyenne des cinq dernières années.

Cet événement rappelle l'importance de mobiliser toutes les forces disponibles pour assurer la continuité de la production viticole. Le dispositif de cumul RSA et emploi saisonnier, mis en place, par le Département constitue ainsi une réponse concrète et solidaire.

Un dispositif inclusif et efficace

Depuis 2019, le Département du Tarn met en place un dispositif d'incitation à la reprise d'activité en valorisant le recrutement de bénéficiaires du RSA sur des postes saisonniers.

D'abord centré sur l'agriculture, il a été élargi en 2021 à l'ensemble des filières économiques, afin

de répondre aux besoins croissants dans les secteurs en tension, comme le tourisme, l'hôtellerie-restauration ou les services à la personne.

Concrètement, un allocataire du RSA peut cumuler son allocation avec un salaire saisonnier pendant deux trimestres par année civile, tout en conservant une continuité de ses ressources et une protection sociale.

Un atout pour l'économie locale et l'insertion

Ce dispositif constitue un double levier :

o **Pour les entreprises**, il facilite le recrutement de la main-d'oeuvre nécessaire pendant les vendanges et plus largement au cours des périodes de forte activité saisonnière.

o **Pour les bénéficiaires du RSA**, il offre la possibilité d'améliorer leurs revenus, de valoriser leurs compétences et de renouer avec une dynamique professionnelle et sociale.

Un engagement constant du Département pour l'insertion

Pour encourager le recrutement de bénéficiaires du RSA ou de minima sociaux, le Département du Tarn met également en place **une prime de 3 000 EUR destinée aux structures qui les embauchent**. Ce soutien financier accompagne concrètement les entreprises dans leurs besoins en main-d'oeuvre.

Cette année, face aux conséquences des intempéries sur la filière viticole et agricole tarnaise, le dispositif de cumul RSA et revenus saisonniers se révèle plus que jamais essentiel. Il constitue une réponse adaptée et solidaire, permettant à la fois aux exploitants de sécuriser leurs récoltes et aux allocataires de retrouver une activité professionnelle valorisante.

Votre contact

Anna Beauchamp

Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482

anna.beauchamp@tarn.fr